

[Texte]

suggested to the committee a number of changes, and they have all more or less been incorporated here.

• 1600

There were some clauses, of course, where the committee at that point had really talked in terms of alternatives and options. For example, when we look at clause 6, which is basically almost the same as the old section, we may want to look at some of those options.

Also, I have some language here that the committee can consider. I have one or two specific concerns about some of the language in some of the subclauses, but generally I am satisfied that the redrafted bill meets the kind of objectives I put forward and the consensus that I think we reached in our last meeting.

The Chairman: Let me take responsibility for one thing. Mr. Bartlett and Mr. Côté have prepared optional provisions in some instances and I know they have attempted to cover, where there are alternative suggestions made, both alternatives. I believe very strongly that if we start putting out the alternatives in one, as a presentation, we are just going to get into a morass of mixed provisions. So it would be my suggestion to the committee that in terms of future consideration we take the revision of the bill, go through the bill as revised, and then consider options as we go along, rather than have them as equal possibilities in the first instance. This is put forward as we come to clauses that have optional provisions. We look at it at the time rather than sort of try to get them all on the table at the same time.

Is it the consensus that we proceed to some clause-by-clause consideration of the bill as revised?

Some hon. members: Agreed.

Clause 1 allowed to stand.

On Clause 2—*Political rights*

The Chairman: I think it is only fair, because this has been very much a joint effort of the members of the committee, that we recognize that Mr. Gauthier, who has a great interest in the bill, is not here. I am sure that members would allow him to come in at some point and make comments even though we have—

Mr. Cassidy: So in a sense then, this is not the formal process.

The Chairman: Yes. This is not the final process in the sense that we can let each clause stand as we pass it and then pass the whole—

Mr. Cassidy: I am concerned about time. I am sure David is too. So if we can get the thing to the point where everybody is on board within the next five or six days, that would certainly be desirable in my view.

[Traduction]

de loi atteint les objectifs que je visais lors de notre dernière réunion à huis clos, où j'ai suggéré un certain nombre de changements, que je trouve à peu près tous dans le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il y a bien entendu certaines dispositions où le Comité avait parlé de solutions de rechange et d'options. Si l'on prend l'article 6, par exemple, qui est pratiquement inchangé par rapport à la version antérieure, il se peut que nous voulions nous pencher sur certaines de ces options.

J'ai aussi certaines tournures à soumettre à la considération du Comité. J'ai aussi une ou deux préoccupations spécifiques au sujet du libellé de certains sous-alinéas, mais dans l'ensemble, je suis convaincu que le nouveau texte atteint les objectifs que j'ai énoncés et correspond au consensus que nous avons atteint à la dernière réunion.

Le président: Je prends la responsabilité d'une chose. MM. Bartlett et Côté ont préparé des dispositions de rechange dans certains cas et je sais qu'ils se sont efforcés, lorsque des suggestions de rechange ont été proposées, de tenir compte des deux. Je suis convaincu que si nous commençons à préciser les solutions de rechange, en guise de présentation, nous allons nous retrouver avec un embrouillamini de dispositions. Je suggère donc au Comité que pour poursuivre notre étude, nous prenions la version révisée du projet de loi et nous penchions sur les options à mesure que nous y arriverons, plutôt que de les considérer de prime abord comme étant de valeur égale. On pourra le faire à mesure qu'on arrivera aux articles où il y a des options. On s'y penchera de cette façon plutôt que de tenter de les étudier toutes à la fois.

Est-ce que tous conviennent d'examiner le projet de loi révisé article par article?

Des voix: D'accord.

L'article 1 est reporté.

Article 2—*Droits politiques*

Le président: Il n'est que juste, à mon avis, vu que ce document résulte d'un effort commun de tous les membres du Comité, de reconnaître que M. Gauthier, que ce projet de loi intéresse beaucoup, est absent. Je suis certain que les membres du comité lui permettront de formuler ultérieurement des observations, même si...

M. Cassidy: Ainsi, nos délibérations ne sont pas officielles.

Le président: Non. Il ne s'agit pas ici de l'étape finale en ce sens que nous pouvons réserver chaque article lorsque nous y arriverons et ensuite adopter l'ensemble...

M. Cassidy: Les délais me préoccupent. David aussi, j'en suis certain. Par conséquent, si nous pouvons arriver d'ici cinq ou six jours au point où tout le monde est d'accord, cela serait tout à fait souhaitable à mon avis.